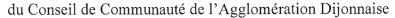
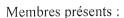
EXTRAIT



REGISTRE DES DELIBERATIONS



Séance du 12 octobre 2006



Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, MIle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents:

, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU.

OBJET: CCI Dijon - Terminal Dijon Bourgogne - Actualisation de l'étude

Le Terminal Dijon Bourgogne est fermé depuis août 2005.

Sa réalisation (accès routiers, autoroutiers, chantier de transbordement) a coûté 18 M€ financés à 60% par les collectivités, à 25% par l'Etat et à 15% par RFF propriétaire de ce terminal.

CNC (filiale à 90% de la SNCF) a financé les équipements (portiques, grue...) pour 3 M \in subventionnés à 50% par l'Etat.

Dimensionné pour un trafic de 50.000 containers, la plateforme n'a jamais atteint les 10.000 unités.

RFF a lancé un Appel à Manifestation l'Intérêt (AMI) auquel ont répondu deux opérateurs dont NOVATRANS.

Lors d'une réunion chez le Préfet en janvier dernier, il a été décidé d'actualiser les données de l'étude de potentiel sur les flux de marchandises transférables rail-route, réalisée en 2002, dans la zone de chalandise du Terminal et d'examiner les conditions qui pourraient contribuer à sa réouverture pérenne.

Après appel d'offre, c'est le cabinet ACT CONSULTANTS qui a été retenu pour la réactualisation de l'étude pour un montant de 22.000 € TTC.

Les résultats de cette étude commandée début juillet, doivent être rendus pour fin octobre prochain.

Suite à la réunion du 6 juin dernier, la CCI en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération, sollicite les partenaires à part égale soit :

DRE, CRB, CG21, Grand Dijon, RFF, SNCF et APRR pour 2.500 € chacun, restant 4.400 € à la charge de la CRCI.

Il est proposé de confirmer à la CCI Dijon notre participation financière à cette étude.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de participer aux côtés des autres partenaires, au financement de la réactualisation de l'étude de potentiel sur les flux de marchandises transférables rail-route, réalisée en 2002 ;
- de dire que cette participation d'un montant de 2.500 € sera versée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon sur présentation du justificatif de dépenses correspondant ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

16 OCT. 2006

Publié le 1 3 OCT. 2006 Déposé en Préfecture le



Pour extrait conforme, Le Président